



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 16 janvier 2023

2023 - 007	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 06/01/2023
	Date d'affichage : 06/01/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 16 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, LALANNE, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme WLUSEK a donné procuration à M. ETIENNE

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAENAVE

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BIARNES

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT

M. LAHONTAN a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Absent : **M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **Mme Sandrine CAZENAVE***

OBJET :

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE
POUR INTENTER UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION
A L'ENCONTRE de M. JEAN-MARC DELOS**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1,

CONSIDERANT le démarrage imminent (mars 2023) des travaux élus à la DTER 2022 (au titre de l'aménagement de liaisons douces, sécurisation des déplacements et accès aux services publics) permettant aux habitants et vacanciers / curistes (camping de l'Adour) de relier, à pied ou à bicyclette, en toute sécurité, les différents équipements publics de la commune depuis leurs lieux de résidence :

- écoles maternelle et élémentaire,
- services publics : Mairie, espace jeunes, foyer municipal, dojo, école de musique, centre de loisir,
- commerces : la Poste, place du marché,
- infrastructures ouvertes au public : stade, courts de tennis, église, cimetière, circuit de promenade des Barthes, arrêts de bus.



Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **23 février 2023**

Le Maire,

Henri BEDAT

VOTE :	
Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230116 – DE2023007
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023



ID : 040-214002834-20230116-DE2023007-DE